

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**1.1 Identificateur de produit**

Nom du Produit	Lingettes Premium Biodégradables Ultragrime
Code du produit.	FR 5940
Type de produit	Mélange

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Identifiée	Main & Nettoyage de surfaces.
Usages déconseillés	Aucune/aucun (Tester la compatibilité avec la surface avant l'application.)

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société	Nuvik Europe SAS ZAC des Fouillouses, Rue des Monts d'Or 01700 MIRIBEL, France
Téléphone	+ 33 (0) 6 8214 4027
E-mail (personne compétente)	craig.rabey@nuvikglobal.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tél. d'urgence	+44(0)7848 453662 (24 heures / 7 jours)
Langues parlées	Anglais

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

2.1.1	Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Non classifié comme dangereux pour l'approvisionnement / l'utilisation. Ce matériau est produit en tant que « cosmétique » telle que définie dans le règlement (CE) No. 1223/2009 (Règlement Cosmétique) et est donc exempté du règlement CLP 1272/2008 et FDS 2015/830. Une FDS a été fournie uniquement à des fins de communication dans la chaîne d'approvisionnement et recommandations de manipulation/stockage uniquement.
-------	-----------------------------------	--

2.2 Éléments d'étiquetage

	Selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	
Pictogramme(s) de Danger	Aucun attribué	
Mention(s) d'Avertissement	Aucun attribué	
Mention(s) de Danger	Aucun attribué	
Mention(s) de mise en garde	Aucun attribué	
Information supplémentaire	Non applicable	

2.3 Autres dangers

Rien de connu

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substances**

non applicable

3.2 Mélanges

Classification CE Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Identité chimique de la substance	%W/W	n°CAS	N°CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Mention(s) de Danger
2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol <i>Synonymes: Bronopol (INN)</i>	<0.1	52-51-7	200-143-0	01-2119980938-15-XXXX	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 Aquatic Acute 1; H400, Facteur M(aigu) = 10 Aquatic Chronic 2; H411

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Protection individuelle du premier sauveteur	Éviter le contact avec les yeux. Pas de précautions spéciales requises pour ce produit.
Inhalation	Aucun risque attendu. S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un médecin.
Contact avec la peau	Irritation peu probable. En cas d'irritation cutanée:, En cas de contact de la substance avec la peau, laver à grande eau. Appeler un médecin.
Contact avec les yeux	Rincer les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin si l'irritation s'étend.
Ingestion	EN CAS D'INGESTION: Non classé commencif. Rincer la bouche abondamment à l'eau. Demander une aide médicale en cas de malaise. Si possible montrer cette fiche de données de sécurité. Sinon, montrez l'emballage ou l'étiquette.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Rien de connu

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Peu probable mais si nécessaire administrer un traitement symptomatique.
Non applicable spécifique recommandation.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Ininflammable. En cas d'incendie utiliser un média d'extinction propre aux conditions environnantes.
--------------------------------	--

Moyens d'extinction inappropriés

Une aspersion d'eau directe risquerait de propager l'incendie.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non classé comme inflammable. En cas d'incendie, peut former des fumées toxiques ou irritants. Produits de combustion: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales. Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Ne pas laisser s'échapper en direction de cours d'eau ou des égouts.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précaution - Les déversements peuvent être glissants. Éliminer les sources d'ignition. Obturer les fuites si cela ne présente pas de danger. Éviter le contact avec les yeux. Assurer une ventilation adéquate.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Les déversements importants: Non applicable (Forme du produit)
Absorber la substance répandue avec du matériel inerte approprié. Mettre dans un récipient approprié. Collecter des déchets et les éliminer selon la réglementation locale.
Transférer dans un conteneur pour élimination. Laver la zone de déversement avec de l'eau.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir Rubrique: 8,13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec les yeux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine avec coupe fermée.
Garder dans un endroit [sec] bien ventilé et frais.
Tenir éloigné de sources de chaleur ou d'ignition et de la lumière directe.

température de stockage

Stable à des températures ambiantes. Recommandés: 5 - 35°C.

Matières incompatibles

Rien de connu.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir Rubrique: 1.2

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle
8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1	Limites d'exposition sur le lieu de travail	Non fixé
8.1.2	Valeur limite biologique	Non fixé
8.1.3	PNECs et DNELs	Non applicable

8.2 Contrôle de l'exposition

8.2.1	Contrôles techniques appropriés	Assurer une ventilation adéquate.
8.2.2	Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	Éviter le contact avec les yeux. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Maintenir une bonne hygiène industrielle. Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail.
	Protection des yeux/du visage	Éviter le contact avec les yeux..
	Protection de la peau	Non requis normalement.
	Protection de la peau	Non requis normalement.
	Protection respiratoire	Non requis normalement.
	Risques thermiques	non applicable

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Tissu non tissé blanc imprégné de mélange liquide clair
Odeur	Caractéristique
Seuil olfactif	Non fixé.
pH	5.5 – 6.5
Point de fusion/point de congélation	Non fixé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non fixé.
Point éclair	Non fixé.
Taux d'évaporation	Non fixé.
Inflammabilité (solide, gaz)	Ininflammable.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non fixé.
Pression de vapeur	Non fixé.
Densité de la vapeur	Non fixé.
Densité relative	Non fixé.
solubilité(s)	Impregnated Liquid Mixture: Soluble dans l'eau.. Lingette en tissu non tissé: Non soluble.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non fixé.
Température d'auto-inflammabilité	Non fixé.
Température de décomposition	Non fixé.

Viscosité
Propriétés explosives
Propriétés comburantes

Mélange liquide imprégné: comme de l'eau max 100 cps.
Non Explosif.
Non comburant (oxydant).

9.2 Autres informations

Rien de connu

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions normales.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Non attribué

10.4 Conditions à éviter

Températures extrêmes & effet du froid, chaleur et lumière solaire directe.

10.5 Matières incompatibles

Rien de connu

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, peut former des fumées toxiques ou irritants. Produits de combustion: Dioxyde de carbone, Monoxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - Ingestion

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: LD50 >2000 mg/kg bw

Toxicité aiguë - Inhalation

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: LC50 >20 mg/L (Vapeur)

Toxicité aiguë - Contact avec la peau

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Calcul de l'estimation de la toxicité aiguë du mélange: LD50 >2000 mg/kg bw

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancerogénité	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Autres informations

Aucune/aucun

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. – Estimé LC50 (Mélange): >100 mg/l.

12.2 Persistance et dégradabilité

2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol	Aucune information sur le mélange lui-même. Facilement biodégradable. (OECD 301B)
---------------------------------	--

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information sur le mélange lui-même.	
2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol	Ne devrait pas se bioaccumuler. LogPow <0.5. BCF: 3.16 (QSAR) (Publication sans nom, 2012)

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information sur le mélange lui-même.	
2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol	Le produit devrait être très mobile dans le sol. Koc 5 (Handbook of Aqueous Solubility Data) très soluble: Eau (>10000 mg/l) (Méthode UE A.6)

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas classé comme PBT ou vPvB. Aucun des ingrédients de ce produit ne remplit les critères requis pour être considéré comme une substance PBT ou vPvB.

12.6 Autres effets nocifs

Rien de connu

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Ne pas laisser s'échapper en direction de cours d'eau ou des égouts.
 Peut être éliminé sur une déchetterie d'ordures ménagères.
 Éliminer le contenu conformément aux réglementations locales, régionales ou nationales.

13.2 Indications diverses

Emballages de déchets

Enregistrement externe et recyclage des déchets en tenant compte des réglementations locales et/ou nationales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Non classé dans les 'Recommandations on the Transport of Dangerous Goods' des Nations Unies.

	ADR/RID	IMDG	IATA/ICAO
14.1 Numéro ONU	Aucun attribué	Aucun attribué	Aucun attribué
14.2 Désignation officielle de transport	Aucun attribué	Aucun attribué	Aucun attribué
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Aucun attribué	Aucun attribué	Aucun attribué
14.4 Groupe d'emballage	Aucun attribué	Aucun attribué	Aucun attribué
14.5 Dangers pour l'environnement	Non classé	Non classé comme Polluant Marin.	Non classé
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Voir Rubrique: 2		
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable		

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1 Autorisations et limites d'utilisation aucune/aucun.

Ce matériau est produit en tant que « cosmétique » telle que définie dans le règlement (CE) No. 1223/2009 (Règlement Cosmétique) et est donc exempté du règlement CLP 1272/2008 et FDS 2015/830. Une FDS a été fournie uniquement à des fins de communication dans la chaîne d'approvisionnement et recommandations de manipulation/stockage uniquement.

REMARQUE

Le règlement (CE) No. 1223/2009 (Règlement Cosmétique)

15.1.2 Directives nationales

Rien de connu

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Rubrique contenant des révisions ou mises à jour: Non applicable – V1.0

References:

Fiche de données de sécurité pré-existante (FDS).

Classification(s) harmonisée(s) pour 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol (n°CAS 52-51-7). Enregistrement(s) ECHA pré-existant 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol (n°CAS 52-51-7).

Cette Fiche de Données de Sécurité a été réalisée conformément aux règlements CE 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) & 2015/830. Ce matériau est produit en tant que « cosmétique » telle que définie dans le règlement (CE) No. 1223/2009 (Règlement Cosmétique) et est donc exempté du règlement CLP 1272/2008 et FDS 2015/830. Une FDS a été fournie uniquement à des fins de communication dans la chaîne d'approvisionnement et recommandations de manipulation/stockage uniquement.

LÉGENDE

ADR	ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
BCF	Facteur Coefficient de Bioconcentration
CAS	CAS: Chemical Abstracts Service
DNEL	Niveau dérivé sans effet (DNEL)
CE	CE: Communauté Européenne
ECHA	Agence européenne des produits chimiques
EU	Union européenne
IATA	IATA : Association internationale du transport aérien
OACI	OACI : Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG	IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.
LC50	Concentration létale provoquant 50% de mortalité dans la population testée
LD50	Dose létale provoquant 50% de mortalité dans la population testée
Facteur M	Facteur de Multiplication
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
PNEC	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
QSAR	Relation quantitative structure-activité
REACH	Enregistrement, Évaluation, Autorisation et Restriction des produits chimiques
RID	RID: Règlement concernant le transport ferroviaire international de marchandises dangereuses
ONU	Nations Unies
vPvB	très Persistant et très Bioaccumulable

Classification des dangers / Code de classification:

Acute Tox. 4; Toxicité aiguë, Catégorie 4
Acute Tox. 4; Toxicité aiguë, Catégorie 4

Mention(s) de Danger

H302: Nocif en cas d'ingestion.
H312: Nocif par contact cutané.

Skin Irrit. 2; Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 2

H315: Provoque une irritation cutanée.

Eye Dam. 1; Catégorie Lésions oculaires 1

H318: Provoque de graves lésions des yeux.

STOT SE 3; Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

Aquatic Acute 1; Danger pour l'environnement aquatique, aigu, Catégorie 1

H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 2; Danger pour l'environnement aquatique, Chronique, Catégorie 2

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de formation : Il est recommandé de prendre en considération les procédures d'utilisation, ainsi que l'exposition potentielle des utilisateurs, afin de déterminer si un haut niveau de protection est nécessaire.

Dégagements de responsabilité

Les informations contenues dans ce document ou fournies à des utilisateurs par d'autres moyens sont considérées comme exactes et sont données en toute bonne foi. Il est de la responsabilité des utilisateurs de s'assurer de l'adéquation du produit à leur propre application particulière. Uniwipe Europe Ltd ne donne aucune garantie quant à l'aptitude du produit à un usage particulier et toute garantie ou condition implicite (légale ou autre) est exclue, sauf dans la mesure où l'exclusion est empêchée par la loi. Uniwipe Europe Ltd n'accepte aucune responsabilité pour perte ou dommages (autre que celui résultant de la mort ou des blessures corporelles causées par un produit défectueux, si elle est avérée), résultant du recours à cette information. Liberté sous brevets, droits d'auteur, dessins et modèles ne peuvent pas être pris en charge.

Annexe à la fiche de données de sécurité étendue (FDSe)

2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol: Les scénarios d'exposition à ces substances ne sont pas encore disponibles dans la chaîne d'approvisionnement

**** FIN DU DOCUMENT ****